

Un Groupe d'Action Locale sur votre territoire pour financer vos projets : le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup

Le lancement du Groupe d'Action Locale (GAL) Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup aura lieu le 18 décembre 2024. Ce GAL accompagnera les porteurs de projet selon une stratégie définie localement et pourra attribuer un subventionnement issu d'un fonds européen, le FEADER.

Qu'est-ce qu'un GAL ?

Un GAL est une entité locale associant les acteurs publics et privés. Ces acteurs du territoire élaborent ensemble une stratégie répondant aux besoins locaux afin de dynamiser et développer les espaces ruraux du territoire. Cette démarche locale est impulsée par l'Union Européenne : c'est la démarche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Le GAL accueille et évalue les projets candidats à un financement LEADER.

Que finance le Programme LEADER ?

Le programme LEADER accompagne et subventionne les projets en adéquation à la stratégie du GAL.

Le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup articule sa stratégie en trois grands axes :

I. Atténuer et s'adapter au Changement Climatique :

- Préserver et partager les ressources naturelles et locales
- Accompagner les pratiques vers une adaptation agroécologique, la résilience des territoires et la diminution de l'empreinte carbone
- Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation de proximité et de qualité pour tous
- Accompagner et soutenir des actions de sobriété énergétique, de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique
- Soutenir les projets innovants en matière de transition et d'environnement

II. Accueillir dans un territoire solidaire :

- Préserver et mettre en valeur l'authenticité des lieux, des patrimoines et des paysages
- Accompagner l'évolution des habitats
- Consolider l'offre de services pour tous
- Accélérer la transition vers la mobilité durable
- Accueillir et renforcer le bien-vivre ensemble via la culture, le sport, la jeunesse et l'associatif

III. Développer et soutenir l'emploi local en s'appuyant sur le tissu économique :

- Valoriser le potentiel touristique
- Soutenir la dynamique agricole du territoire
- Accompagner la transformation et l'adaptation pour une économie résiliente
- Soutenir et promouvoir l'économie locale : commerces de proximité, artisanat et savoir-faire locaux
- Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Qui est éligible ?

Le territoire du GAL s'étend sur cinq communautés de communes : le Pays Viganais, Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, les Cévennes Gangeoises et Suménoises, le Grand Pic Saint-Loup et le Piémont Cévenol. Le GAL financera donc des projets s'inscrivant sur ces territoires.

Sont éligibles les porteurs de projets publics ou privés possédant un numéro de SIRET, à l'exception des sociétés immobilières et patrimoniales et des entreprises de plus de cinquante employés ayant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à dix millions d'euros.

Qui contacter ?

Pour toute question ou projet à nous présenter, vous pouvez contacter l'équipe technique du GAL à l'adresse : leader@acpsl.fr